Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 44 (1986)

Heft: 1: Demain le Pacifique les chances de la Suisse

Artikel: Etat actuel des relations de la Suisse avec les pays de la zone du Pacifique

Autor: Arioli, Silvio

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-139414

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Etat actuel des relations de la Suisse avec les pays de la zone du Pacifique

Silvio Arioli, *ambassadeur,*
délégué aux accords commerciaux,
Office fédéral des affaires économiques extérieures,
Berne

Quel est l'état actuel de nos relations avec les pays du Pacifique? Excellent, répondrait-on d'emblée en termes diplomatiques. L'assurance réciproque de rapports excellents, et par ailleurs en passe de se développer à la satisfaction générale, fait partie du rituel des rencontres entre gouvernements. Ceci n'est bien sûr possible que s'il n'existe pas de points de litige importants entre les pays concernés. Notre situation est telle que nous pouvons suivre ce rituel sans le trahir; en effet, aucun différend grave n'accable nos relations avec les pays du Pacifique. Cela est d'autant plus heureux que ces pays, comparés à d'autres régions, sont presque sans exception en bonne santé du point de vue économique et peuvent, au vu de leurs succès, envisager l'avenir avec optimisme.

Compte tenu de leur futur prometteur, les relations avec ces pays présentent un intérêt particulier. Dès lors, je ne me contenterai pas de formules diplomatiques. J'essaierai donc d'analyser en termes concrets les rapports que notre pays entretient avec cette grande région. J'aimerai tout d'abord cerner le sujet: je me concentrerai dès lors sur nos relations politiques et surtout économiques. Certes, les rapports culturels entre nos deux régions présentent également un très grand intérêt. Cependant, ils sont un thème en soi, qui mérite d'être traité à part. Je me sens d'ailleurs peu compétent pour parler des aspects religieux, philosophiques, artistiques ou littéraires de nos liens avec le lointain Orient, aussi intéressants qu'ils me paraissent. C'est en tant qu'auditeur et non en tant qu'orateur que je participerais, bien volontiers, à une conférence sur ce thème.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, soit nos relations politiques et économiques avec la région du Pacifique, il convient de préciser de quels pays il va être question. En classant les pays du Pacifique selon des critères économiques, nous obtenons les groupes suivants:

— Les pays faisant partie de l'OCDE et donc inclus dans la catégorie des pays industrialisés: le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

— Les pays nouvellement industrialisés: la Corée du Sud, Hong-Kong, Singapour, la République de Chine, mieux connue sous le nom de Taiwan.

— Les pays en développement qui ont adhéré à l'ASEAN: les Philippines, l'Indonésie, Brunei, la Malaisie et enfin la Thaïlande qui, bien que n'ayant pas directement accès au Pacifique, est souvent traitée avec les pays de la région en raison de son appartenance à l'ASEAN.

— Les Etats insulaires de la Micronésie, la Mélanésie et la Polynésie faisant également partie des pays en développement.

— Les pays à commerce d'Etat: la République populaire de Chine, la Corée du Nord, le Vietnam, le Kampuchea et le Laos.

Les Etats-Unis soulignent, encore et toujours, et à juste titre d'ailleurs, qu'ils appartiennent eux-mêmes autant à l'Atlantique qu'au Pacifique, comme le Canada. Toujours est-il que lorsque nous parlons de nos relations avec les pays du Pacifique, il nous est difficile d'inclure les Etats-Unis et le Canada; en effet, comment distinguer s'il s'agit de l'Amérique du Nord atlantique ou pacifique? Pour cette raison, je juge peu opportun d'inclure d'emblée les Etats-Unis et le Canada lorsqu'il s'agit d'analyser nos rapports avec les pays du Pacifique. En revanche, lorsqu'il s'agit d'évaluer les chances futures de la zone du Pacifique, l'Amérique du Nord peut être traitée en tant que membre, et pas seulement en tant que partenaire de cette zone.

1. RELATIONS DIPLOMATIQUES ET REPRÉSENTATIONS

11. Relations diplomatiques

Traditionnellement, la Suisse entretient des relations diplomatiques avec tous les Etats sans distinction politique ou économique. Mais il y a des situations particulières, et justement dans la région du Pacifique, on en trouve deux.

La Suisse a été un des tous premiers Etats occidentaux à reconnaître la République populaire de Chine. C'est en septembre 1950 déjà que furent entamées les relations diplomatiques entre les deux pays. A l'évidence, les relations bilatérales ont pris un départ de bon augure. Conformément au principe observé par les gouvernements des deux Chine de l'exclusivité des relations diplomatiques et consulaires, nous n'entretenons pas de contacts officiels avec Taiwan. Ceci n'empêche pas nos entreprises d'avoir des relations privées avec ce pays.

Le deuxième cas spécial est constitué par les Etats insulaires de la région du Pacifique. Eu égard aux difficultés que connaît l'administration fédérale en matière de personnel et de finances, la Suisse n'engage en principe des relations diplomatiques avec de petites nations que si les intérêts de notre pays le demandent ou si ces Etats eux-mêmes le sollicitent. Cette réserve fait que nous n'avons pas de liens diplomatiques avec les Etats insulaires. Nous entretenons cependant des relations consulaires avec quelques-uns d'entre eux (îles Fidji, Kiribati, Nauru, îles Salomon, Samoa, Tonga, Túvalu, Vanuatu), qui permettent, le cas échéant, d'assister les citoyens suisses qui résident là-bas ou qui y sont de passage, par l'intermédiaire de notre ambassade à Wellington ou du consulat général à Sydney.

12. Représentations diplomatiques

La Suisse n'a de loin pas les possibilités, que ce soit du point de vue financier ou de personnel, d'être représentée par une ambassade dans tous les pays avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques. Beaucoup de nos ambassadeurs sont ainsi accrédités dans plusieurs Etats. Il est entendu que les activités visant à représenter ou à promouvoir les intérêts suisses sont extrêmement modestes vu que notre ambassadeur ne fait que de brefs séjours dans ces pays. Les accréditations multiples sont nombreuses, notamment en Afrique et en Amérique centrale. Dans la zone du Pacifique, nous n'avons dû procéder qu'à quelques accréditations de ce type:

— Notre ambassadeur en Thaïlande est également accrédité en Birmanie, au Vietnam, au Laos, ainsi qu'au Kampuchea.

— Notre ambassadeur à Singapour est accrédité à Brunei.

— Notre ambassadeur dans la République populaire de Chine est accrédité dans la République populaire démocratique de Corée (Corée du Nord).

— Notre ambassadeur en Australie est accrédité également en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Dans l'ensemble, on peut dire qu'un réseau assez dense d'ambassades assure notre représentation diplomatique dans la région du Pacifique. Bien sûr, à part quelques rares exceptions, il s'agit d'ambassades avec un effectif minime. Dans la plupart des cas, le personnel diplomatique consiste en un chef de mission et son adjoint. Seules les ambassades de Tokyo et de Beijing disposent d'un plus grand effectif, mais là encore ils ne sont que quatre ou cinq diplomates.

Il en ressort que l'embauche de spécialistes n'est guère possible. Le chef de mission et son adjoint doivent prendre en charge l'ensemble des tâches d'une ambassade, soit entretenir les relations politiques, culturelles et économiques ainsi que surveiller les activités consulaires, notamment l'assistance aux Suisses résidents ou de passage. Uniquement dans les ambassades plus importantes de Tokyo et de Beijing a-t-on pu attribuer des domaines spécifiques, comme par exemple, l'économie, à des diplomates individuels.

Il convient de mentionner à ce propos que parmi les quarante-sept assistants de commerce locaux, onze ont été mis à la disposition des ambassades en place dans les pays du Pacifique. Ces assistants commerciaux ont pour tâche de rassembler des informations utiles à l'intention d'entreprises suisses et d'aider celles-ci à nouer des contacts. En raison des difficultés de langue et de mentalité, de tels conseillers indigènes sont particulièrement précieux dans les pays asiatiques.

2. LES SUISSES DE L'ÉTRANGER

De tout temps, les Suisses émigrés ont contribué dans une importante mesure à la présence suisse à l'étranger. Toujours est-il, qu'à l'exception de l'Australie, les pays du Pacifique ne sont que rarement la destination d'émigrants suisses.

Cela se reflète clairement dans les chiffres: des 360 000 Suisses émigrés, on n'en trouve que 16 500 dans la zone du Pacifique, dont 11 700 en Australie. Les communautés suisses les plus nombreuses, celle d'Australie mise à part, se trouvent au Japon et à Hong-Kong. Elles ne comptent chacune que 800 membres environ.

3. RELATIONS POLITIQUES

Nous ne saurions être indifférents aux développements politiques dans cette région. Les tensions Est-Ouest se répercutent également dans le Pacifique. Mais la constellation des pouvoirs dans la région est instable et complexe puisque la plupart des pays ne veulent

adhérer ni à un camp ni à l'autre, mais entendent suivre une politique plus ou moins autonome. Nous avons donc intérêt à entretenir des relations politiques suivies. Plus récemment, le Département des affaires étrangères a intensifié les contacts avec les pays du Pacifique et poursuit ses efforts. Le secrétaire d'Etat Brunner s'est ainsi rendu cette année en Indonésie, Singapour, Corée du Sud, Japon et Chine.

Rappelons dans ce contexte la plus longue, et à ce jour la seule mission de paix de la Suisse à l'étranger, à savoir la participation à la Commission neutre de surveillance à Panmunjom. C'est au terme de la guerre de Corée que la Suisse — ensemble avec la Suède, la Tchécoslovaquie et la Pologne — avait assumé le mandat de surveiller le respect des dispositions de l'armistice. La tâche de la Commission neutre de surveillance consiste essentiellement à faire le constat des manœuvres militaires et à dénoncer les violations de l'armistice.

Bien que les deux Corée aient récemment entamé le dialogue, cette commission joue un rôle important de médiateur; avec la Commission militaire d'armistice des ex-antagonistes, elle constitue le seul organe de contact permanent entre le Nord et le Sud coréens.

4. TRAITÉS INTERGOUVERNEMENTAUX

Les traités conclus avec des pays individuels ne sont plus que dans une très faible mesure révélateurs de l'intensité des relations avec ces pays. Une multitude de questions internationales sont maintenant réglées par des conventions multilatérales, notamment dans les domaines du droit civil, de la protection de la propriété industrielle, du transport, des télécommunications ou de la politique économique extérieure. Ceci dit, il convient pour le moins de mentionner quelques traités bilatéraux passés avec les pays du Pacifique. Dans la première phase de nos relations dans cette région, nous avons conclu des traités d'amitié, d'établissement et de commerce avec la Nouvelle-Zélande, le Japon, l'Indonésie, les Philippines et la République populaire de Chine. Les clauses d'amitié garantissaient la paix et l'amitié réciproque, les clauses d'établissement et de commerce, le traitement de la nation la plus favorisée. Bien que «passés de mode» depuis quelques décennies, de tels accords témoignent de longue date de la volonté suisse d'entretenir des relations pacifiques et prospères également avec le lointain Orient. A titre d'exemple, je citerais l'accord conclu en 1864 avec le Japon qui semble bien prouver que la Suisse a, dès la première phase d'ouverture du Japon, cherché activement à nouer des contacts, alors même qu'elle n'ait pu, à l'instar des grandes puissances, forcer l'entrée de ce nouveau marché sous la menace des armes.

Depuis les années soixante, la Suisse prend à tâche de conclure des accords de protection d'investissements directs avec les pays en développement. Ses efforts ont abouti à des accords avec quatre pays du Pacifique intéressés aux investissements de nos entreprises. Des négociations sont en cours avec la Thaïlande et la Chine.

Les accords de double imposition sont de haute actualité. Au cours de ces dix dernières années, la Suisse a signé de telles conventions avec six pays du Pacifique. En août, des entretiens ont été entamés avec la Chine; nous espérons qu'ils débouchèront rapidement sur la conclusion d'un accord.

5. RELATIONS COMMERCIALES

51. Structure de la balance commerciale suisse

A titre d'introduction à ce sujet, penchons-nous sur la structure de la balance commerciale globale de la Suisse. En 1984, avec des importations se montant à 69 milliards de francs, elle s'est soldée par un déficit de 8 milliards de francs. En observant les bilans par pays, on constate que le déficit correspond exactement à celui accusé dans nos échanges commerciaux avec la République fédérale d'Allemagne. Au total, le déficit avec les Communautés européennes s'élève à 16 milliards, soit le double. Avec les pays de l'AELE en revanche, la balance commerciale est pratiquement équilibrée.

La Suisse a donc réalisé un excédent de 8 milliards dans ses échanges avec les pays non européens, dont 1 milliard avec les pays du Pacifique et 2 milliards avec l'Amérique du Nord et les pays de l'OPEP respectivement.

52. Structure et développement de la balance commerciale avec les pays du Pacifique

Notre balance n'est pas positive avec tous les pays de cette région. Avec le Japon, par exemple, qui est notre principal partenaire commercial, elle accuse même un solde négatif de 600 millions de francs, avec des exportations s'élevant à 2 milliards. Avec d'autres pays encore, comme Hong-Kong, la Corée du Sud et Taiwan, elle est presque équilibrée. Les excédents proviennent de nos échanges avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les pays en développement. On comprend fort bien que la question de ce surplus figure en permanence à l'ordre du jour des discussions avec ces pays. Notre réponse est toujours la même: l'équilibre de la balance commerciale bilatérale ne saurait être une fin en soi. La multilatéralisation du commerce visée par le GATT et, avant lui, par la clause de la nation la plus favorisée, permet seule la libre concurrence entre toutes les parties et, par conséquent, l'allocation optimale des facteurs à tous les pays participant au commerce international. En outre, nos partenaires commerciaux devraient comprendre qu'eux non plus n'auraient rien à gagner si la Suisse était contrainte d'acheter des matières premières ou des semi-produits inutilisables pour elle. La valeur — statistiquement inestimable — des produits en provenance de ces pays, arrivant en Suisse après avoir subi des opérations de transformation dans un pays voisin, doit également être prise en considération.

On ne s'étonnera pas que les branches d'exportation suisses les plus importantes, soit les machines et les produits chimiques, représentent également la majeure partie de nos exportations vers la région du Pacifique. Ainsi, 32% de nos exportations dans ces pays sont des machines, appareils et instruments, et 25% des produits chimiques et pharmaceutiques. Dans le secteur horloger, la différence est la plus marquée: pour une part de 6,3% du total de nos exportations, les ventes réalisées dans ce secteur représentent 17% de nos exportations vers le Pacifique. Presque un cinquième de nos exportations globales de montres est destiné aux pays du Pacifique.

Quant à nos achats dans les pays du Pacifique, on remarque que seuls 5% consistent en produits agricoles, alors que les 95% restants sont des matières premières minérales ou des produits industriels, d'après leur classification dans le tarif des douanes. Les achats de textiles et d'habillement représentent 14% du total de nos importations, ce qui peut sembler peu étant

donné la position de force de nombreux pays du Pacifique dans la production de masse bon marché.

La tendance générale est à une évolution assez dynamique: au cours des dernières quinze années, les importations ont connu un accroissement de 1 à 5 milliards de francs. En analysant les résultats par pays, on constate à quel point ceux-ci sont devenus des partenaires actifs dans le commerce mondial. Ainsi, les exportations de pays tels que Singapour, Hong-Kong, la Corée du Sud, Taiwan et la Thaïlande représentent maintenant un montant de quelques centaines de millions de francs, alors qu'elles ne dépassaient pas quelques millions en 1970.

Les exportations suisses ont triplé nominalement pendant la même période. Certains se déclareront satisfaits étant donné la bonne utilisation de nos capacités. Ils en tireront la conclusion que l'industrie d'exportation suisse a suivi avec succès la dynamique du Pacifique. Des critiques rétorqueront que la part suisse au total des importations de ces pays a, elle, diminué. Toujours est-il qu'en 1970 déjà, avec moins de 1%, elle était très modeste. Seul Hong-Kong a acheté 3% de ses importations en Suisse, mais ce pourcentage comprend également le commerce de transit. D'ailleurs, les parts des principaux fournisseurs — dans la plupart des cas le Japon, les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne — ont également diminué. Cette tendance générale à la baisse s'explique en partie par les dépenses accrues pour les importations de pétrole. S'y ajoute une certaine diversification des importations, résultant notamment des plus grandes capacités des pays nouvellement industrialisés. Ainsi, la réduction de la part suisse aux importations de la région du Pacifique est moins un symptôme de faiblesse en matière de compétitivité de l'industrie d'exportation suisse que le résultat de l'élargissement du commerce mondial à d'autres participants.

53. Conditions générales en matière de politique commerciale

A l'exception des pays à commerce d'Etat et des Etats insulaires, tous les pays de la zone du Pacifique sont membres du GATT: les principes du traitement de la nation la plus favorisée et de la non-discrimination, ainsi que de la garantie de maintenir le stade de libéralisation atteint, sont suivis conformément aux règles et procédures générales du GATT.

Par ailleurs, il convient de relever que le régime d'importation suisse est assez avantageux pour les pays du Pacifique. Certes, il existe une préférence tarifaire pour les produits industriels dans le cadre du système européen de libre-échange, mais les droits de douane ne sont en général pas très élevés. En outre, la Suisse a introduit un des systèmes de préférences tarifaires les plus favorables qui soit à l'intention des pays en développement. Ceux de la région du Pacifique peuvent bénéficier, pour environ deux tiers de leurs exportations vers la Suisse, de telles préférences tarifaires qui s'élèvent à 50/100% du tarif d'usage des douanes en vigueur. Quelques exceptions ont été faites uniquement en ce qui concerne les exportations de textiles et de chaussures pour les deux Corée, la Chine et Hong-Kong. Contrairement à tous les autres pays industrialisés, la Suisse n'applique pas de restrictions quantitatives pour les importations de textiles, ni ne limite le recours aux taux préférentiels. Si, malgré ces conditions favorables, certains pays n'exportent que peu vers la Suisse, cela est dû d'une part au fait que la Suisse n'a pas besoin des produits qu'ils proposent, d'autre part parce que ces pays

eux-mêmes jugent le marché suisse trop petit pour justifier de trop grands efforts de commercialisation.

Les exportations suisses vers les pays du Pacifique ne font en général pas l'objet de discriminations. Certes, importer, surtout dans les pays en développement, reste une opération difficile: il faut payer des droits de douane représentant de la moitié à plusieurs fois la valeur de la marchandise ou se plier à des restrictions quantitatives imposées par le biais de contingentements ou de répartition des devises. Mais ces difficultés sont les mêmes pour tous les importateurs. L'idée de créer des préférences tarifaires à l'importation pour les Etats membres au sein de l'ASEAN n'a pas fini de germer.

Pendant ces dernières années, la politique commerciale du Japon a suscité maintes irritations. Quelques remarques quant à la position suisse s'imposent. Depuis 1979, notre balance commerciale avec ce pays est également négative. Cependant, on ne saurait attribuer la hausse des exportations nippones vers la Suisse à une agressivité déloyale de la part de notre partenaire japonais. A la différence d'autres pays, les succès japonais n'ont pas directement affecté des secteurs spécifiques de notre économie. Certes, l'industrie horlogère suisse a dû céder une part importante du marché mondial aux exportateurs japonais, mais si elle a dû le faire — et elle l'admet — c'est qu'elle n'a pas su procéder à temps aux ajustements nécessaires. Jusqu'à la fin des années soixante, nous avons conservé une structure de petites entreprises qui n'a pu tenir tête aux grandes firmes japonaises, ni en matière de production, ni en matière de commercialisation. Les récents succès en matière d'exportation de montres suisses permettent de croire que notre industrie horlogère est aujourd'hui à nouveau à la hauteur de la situation et ne risque pas de perdre davantage de terrain. Les fluctuations conjoncturelles sont bien sûr un autre problème, mais auquel est confrontée également la concurrence japonaise, comme on l'a vu ces dernières années.

Nos exportations vers le Japon se sont développées de manière satisfaisante, bien que nombreuses soient nos entreprises qui se plaignent, et à juste titre, de certains obstacles japonais non tarifaires au commerce sous forme de procédures d'autorisation et de structures de distribution. Le Japon, fort d'un excédent important et d'une augmentation constante de sa balance courante — correspondant environ au surplus réalisé par les pays de l'OPEP pendant leurs bonnes années — doit désormais réduire ce type de mesures protectionnistes. Il faut reconnaître que jamais auparavant on n'a vu un gouvernement s'engager aussi ouvertement et intensément dans la promotion des importations que le Gouvernement Nakasone. Cet engagement ne devrait pas s'enliser dans la bureaucratie japonaise et dans l'enchevêtrement des relations d'entreprises, mais rapidement aboutir si on veut éviter que les grands partenaires commerciaux du Japon ne recourent eux aussi davantage encore au protectionnisme.

54. Promotion des exportations

Les efforts de la Confédération, de l'Office suisse d'expansion commerciale et des associations de branches en vue de promouvoir les exportations visent également les pays du Pacifique. Il n'existe toutefois pas de stratégie particulière pour cette région. Elle paraît d'ailleurs peu opportune, compte tenu de la diversité des conditions en place dans les pays individuels et des besoins de nos entreprises d'exportation. Mais les services responsables y travaillent avec les instruments utilisés et éprouvés ailleurs. Ainsi, l'OSEC et la Société suisse

des constructeurs de machines conduiront cet automne une délégation d'entrepreneurs en Chine, respectivement au Japon et en Corée du Sud. Par ailleurs, des échanges fréquents ont lieu sous forme de participation à des foires industrielles ou à des présentations de secteurs économiques spécifiques. Au niveau des autorités, nous nous efforçons, par le biais de nos ambassades, et par des visites dans ces pays ou par la réception de représentants de leurs autorités, de promouvoir le goodwill de la Suisse et de faciliter l'accès au marché pour les entreprises suisses. Au début de cette année par exemple, le secrétaire d'Etat Sommaruga s'est rendu en Thaïlande, Malaisie, Corée du Sud et Japon.

6. SERVICES, LICENCES ET INVESTISSEMENTS

Aujourd'hui, outre le commerce de marchandises, les transactions dites «invisibles» occupent une place toujours plus importante dans les relations économiques. Faute de statistiques y relatives, il n'est pas aisé d'avoir une vue d'ensemble de ces opérations et d'en évaluer l'importance. Nous disposons de certaines données uniquement pour les investissements directs. Il en ressort que dans quelques pays du Pacifique, la Suisse figure parmi les principaux investisseurs. Bien sûr, les deux premiers rangs sont occupés par les Etats-Unis, le Japon ou la Grande-Bretagne respectivement, qui détiennent une part de 20 à plus de 50%. Les autres investisseurs, parmi lesquels la Suisse, suivent avec 5% ou moins. Il est toutefois remarquable que la Suisse puisse, dans plusieurs pays, se mesurer à des Etats tels que la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas ou même damer le pion à la France.

Quant aux services — banques, assurances, entreprises d'ingénieurs — nous constatons que si nos entreprises n'ont pas véritablement créé des centres d'intérêt dans les pays du Pacifique, elles sont néanmoins actives et savent saisir les chances qui s'offrent.

Par contre, les maisons de commerce suisses comptent parmi les pionniers du commerce avec le lointain Orient et elles ont développé en priorité et avec succès depuis plus de cent ans leurs activités dans cette région.

7. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Notre aide au développement est concentrée en priorité sur les pays en développement les plus pauvres: une grande partie des pays de la région Pacifique n'entre donc pas en considération. Seules l'Indonésie et la Thaïlande bénéficient d'une aide technique, au demeurant relativement modeste. Cette année nous avons conclu des accords sur des crédits mixtes avec l'Indonésie, la Thaïlande et la République populaire de Chine, destinés à financer des achats de biens suisses à des conditions particulièrement avantageuses. Des crédits alloués pour trois années de 340 millions de francs au total, 110 millions de francs vont à ces pays. Le montant global de ces trois crédits mixtes, y compris les crédits bancaires, s'élève à 290 millions de francs.

8. CONCLUSION

L'aperçu que j'ai tenté de donner, bien qu'incomplet, témoigne d'une chose: la Suisse est bien présente dans la région du Pacifique. Compte tenu de sa petite taille, elle est bien connue et jouit de nombreuses sympathies. Si elle n'a pas une réputation de «fonceuse», toujours la première sur la scène du changement, il n'est à mon avis pas juste d'en conclure qu'elle a «raté le coche». Nous devons suivre avec une attention soutenue l'évolution de la situation tout en améliorant et en élargissant nos relations. Pour cela il n'y a pas de recettes générales. Les possibilités de coopération avec le Japon, les pays nouvellement industrialisés, la Chine et les autres pays en développement de la région sont trop diversifiées au gré des secteurs économiques et des entreprises. Le plus important est de se rendre compte que le développement de nos relations ne va pas se réaliser de lui-même, un peu par la force des choses, mais qu'il exige un engagement sérieux et permanent, aussi bien financier que personnel. Le potentiel des pays du Pacifique vaut bien cet effort.